

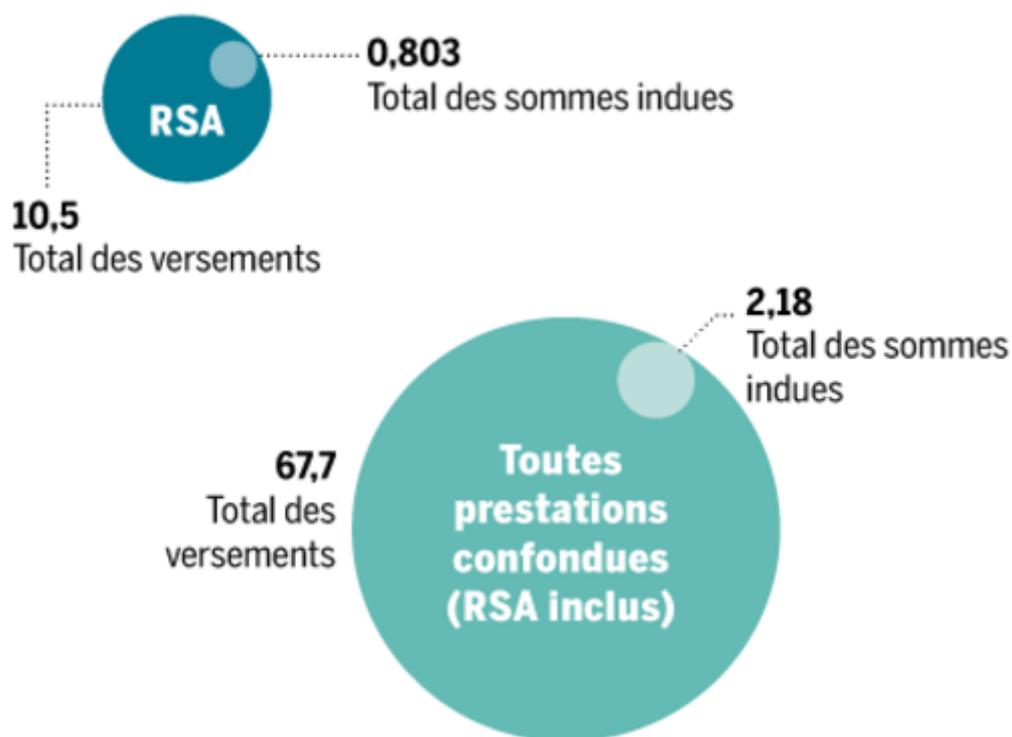
Les trop-perçus, symptômes de l'échec du RSA

LE MONDE | 19.06.2013 à 11h18 • Mis à jour le 20.06.2013 à 13h12 |

Par Catherine Rollot

803 millions d'euros de versements indus de RSA

SOMMES INDUES ET TOTAL DES VERSEMENTS, en milliards d'euros



SOURCE : CNAF

Les sommes indues dans les prestations sociales, dont le RSA. | CNAF/Infographie "Le Monde"

Quatre ans après son entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA), une des mesures phares du quinquennat de Nicolas Sarkozy, apparaît de plus en plus comme un colosse aux pieds d'argile. Défendue par Martin Hirsch, alors un des symboles de l'ouverture à gauche du gouvernement Fillon, cette prestation, dont la principale originalité était d'assurer à la fois un revenu minimum garanti en cas d'inactivité (RSA "socle") et un complément de revenu aux travailleurs pauvres (RSA "activité"), se voulait un instrument de lutte contre la pauvreté et un facteur d'incitation au travail.

Elle se distingue aujourd'hui par un taux de non-recours particulièrement élevé – 68 % des personnes qui pourraient y prétendre ne la demandent

pas – et un niveau record d'erreurs de paiement.

Chaque mois, des milliers de bénéficiaires du RSA doivent rembourser des sommes qui leur ont été versées à tort par les caisses d'allocations familiales (CAF). Ces "indus", comme on les appelle dans l'administration, peuvent provenir d'une tentative de fraude, mais surtout d'une erreur de l'utilisateur ou de l'organisme payeur ; on parle alors d'indus "non intentionnels". La diminution de ces ratés – symptômes du dysfonctionnement de la prestation – est au cœur de la mission sur la simplification du RSA qui a été confiée au député de Saône-et-Loire Christophe Sirugue (PS), dont le rapport est attendu fin juin.

Lire aussi : [Pour simplifier le RSA, le scénario d'une prime d'activité \(/societe/article/2013/06/19/pour-simplifier-le-rsa-le-scenario-d-une-prime-d-activite_3432574_3224.html\)](http://societe/article/2013/06/19/pour-simplifier-le-rsa-le-scenario-d-une-prime-d-activite_3432574_3224.html)

803 MILLIONS D'EUROS D'INDUS DE RSA

Le phénomène est loin d'être anecdotique. En juillet 2012, la Cour des comptes a refusé de certifier les comptes 2011 de la branche famille de la Sécurité sociale en raison de ces erreurs de paiement, dont la majorité concerne le RSA. En 2012, selon la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), un allocataire du RSA sur deux avait reçu au moins un indu au cours de l'année. Ils représentaient 803 millions d'euros sur les 10,5 milliards de prestations versées au titre du RSA. Plus de la moitié d'entre eux (57 %) étaient bel et bien des erreurs, le reste relevait de la tentative de fraude.

A titre de comparaison, le montant total des indus toutes prestations confondues (RSA, allocation logement, allocation adulte handicapé...) s'élevait sur la même période à 2,1 milliards d'euros pour 67,7 milliards de versement.

"D'une manière générale, les risques d'erreur ou de fraude s'accroissent sur les prestations qui dépendent des déclarations des bénéficiaires, ce qui est le cas du RSA", décrypte Daniel Buchet, responsable du département de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude à la CNAF.

Une réalité accentuée par la complexité du dispositif. *"Il y a minima quatre fois plus d'informations à fournir dans un dossier RSA que pour une demande d'allocation logement",* convient M. Buchet. *"Six pages de questionnaire pour une demande, 152 pages d'explication pour comprendre son calcul, comment voulez-vous qu'allocataires comme agents ne s'y noient pas ?",* s'interroge de son côté Bernard Gomel, chercheur au Centre d'études de l'emploi (CEE).



Le revenu de solidarité active (RSA) avait remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) en juin 2009. | AFP/JEAN FRANCOIS MONIER

SENTIMENT D'INJUSTICE

Calculé chaque mois à partir des informations envoyées tous les trois mois pas le bénéficiaire, le volet activité du RSA varie en permanence. Il est aussi souvent en décalage avec la situation réelle de l'allocataire, notamment si elle s'est modifiée au cours du trimestre.

La crise accentue cette instabilité. *"La gestion de la prestation est mal appropriée à la réalité du marché du travail, poursuit Bernard Gomel, du CEE. Aujourd'hui, la plupart des travailleurs pauvres n'arrivent même pas à enchaîner régulièrement des emplois en CDD ou en intérim et connaissent de plus en plus de périodes sans activité. Ces allers-retours incessants compliquent les calculs."*

Les conséquences de ces mécomptes, pour les particuliers comme pour les administrations, sont lourdes. Les indus non intentionnels sont récupérés sur le montant des prestations à venir, ou sur d'autres allocations, fragilisant des personnes déjà en situation précaire. Souvent mal compris, les ratés de paiement génèrent aussi un sentiment d'injustice et instillent un doute quant à l'intérêt de la reprise d'activité.

"MÊME À LA CAF ON N'ARRIVE PAS À M'EXPLIQUER"

Sur le terrain, les associations témoignent de cette incompréhension. *"En cas de rappel, c'est souvent la panique",* selon Nacera Salhi, conseillère en économie sociale et familiale au sein de l'association d'insertion Essor, à Nanterre. *"J'entends souvent : 'Même à la CAF on n'arrive pas à m'expliquer d'où provient l'erreur.' Les personnes ont aussi souvent l'impression qu'on les soupçonne d'avoir dissimulé quelque chose et que, finalement, le fait de travailler un peu leur apporte surtout des problèmes administratifs",* poursuit M^{me} Salhi.

Pour les caisses d'allocations familiales, ces erreurs ne sont pas neutres financièrement, même si, selon la direction de la CNAF, 60 % des sommes en question sont récupérées dans l'année et 90 % dans les trois ans. L'administration, qui affirme ne pas être en mesure de chiffrer les coûts de gestion de ces versements indus, admet qu'elles minent son efficacité, puisque "25 % des flux de communication (appels téléphoniques, visites à l'accueil, courriers et courriels...) ont pour origine des problèmes d'indus, dont une grande part concerne le RSA", explique Daniel Buchet, de la CNAF.

Une amélioration pourrait venir de la généralisation de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui permettra aux entreprises de transmettre électroniquement leurs données à l'administration. Une petite révolution dont la mise en place n'est pas prévue avant 2016. D'ici là, la réforme du RSA aura peut-être déjà changé la donne.

Lire aussi l'entretien avec [Martin Hirsch : Il faut réparer les défauts de fabrication du RSA](http://societe/article/2013/06/19/martin-hirsch-il-faut-reparer-les-defauts-de-fabrication-du-rsa_3432575_3224.html) (/societe/article/2013/06/19/martin-hirsch-il-faut-reparer-les-defauts-de-fabrication-du-rsa_3432575_3224.html)

Catherine Rollot

Les indus de RSA représentent 803 millions d'euros en 2012

2,1 millions de foyers perçoivent le RSA. Près de 1,6 million de foyers sans activité bénéficient de cette allocation au titre du RSA socle. Le RSA activité, qui fournit un complément de revenu aux travailleurs modestes, est versé à 476 000 foyers.

803 millions d'euros d'indus de RSA (socle et activité) sur 10,5 milliards de versement total ont été enregistrés en 2012 par les caisses d'allocations familiales, organisme payeur. Le RSA socle a généré 612,5 millions d'euros d'indus sur 8,75 milliards versés, soit 7 %. Les indus sur le volet activité du RSA s'élèvent à 190,5 millions d'euros sur 1,75 milliard versé (10,94 %).

